

Communiqué de presse

TSX-V : MDN

MDN SIGNE L'ENTENTE DÉFINITIVE POUR ACQUÉRIR LA PROPRIÉTÉ ARGOR

Montréal, 7 juin 2016 - MDN Inc. (la "Société") (TSX-V: MDN) a le plaisir d'annoncer la signature d'une entente définitive ("Entente") pour l'acquisition de la propriété Argor (la "Propriété") de Barrick Gold Inc., James Bay Columbian Ltd. et Goldcorp Inc. (les "Vendeurs").

La propriété Argor est située dans les Basses Terres de la Baie James dans le Nord de l'Ontario. Des forages de détail et d'exploration historiques totalisant plus de 14,000 mètres sur 85 trous, à une profondeur maximale de 275 mètres, ont été complétés dans les années 1960. Les forages ont été effectués selon un système de sections espacées de 61 mètres et sur une longueur de 730 mètres. Une estimation historique a été achevée en 1967 par Dr. P. Price de la compagnie Bechtel et indiquait 62 million de tonnes à 0.52% Nb₂O₅. Un échantillon en vrac de 250 tonnes a également été extrait, suite au fonçage d'un puits d'exploration, pour des tests métallurgiques à l'échelle pilote, et ceux-ci ont démontrés un taux de récupération élevé de 78%.

Suite à la clôture de la transaction, qui est sujette à l'approbation de la province de l'Ontario pour le transfert du bail minier, ainsi qu'à l'approbation de la Bourse TSX Croissance, les Vendeurs vont transférer 100% de l'actif à MDN. En retour, MDN émettra aux Vendeurs 5,000,000 actions ordinaires de son capital action et paiera aux Vendeurs la somme de 25,000 \$C.

Les Vendeurs conservent aussi une redevance de 2.0% sur tous les minéraux produits de la Propriété, dont 1% est rachetable pour la somme de 2,000,000 \$C (en dollars constants de 2016, sujet à un maximum de 3,000,000 \$C) en tout temps.

Également, les Vendeurs ont le droit de se réapproprier un intérêt de 51% dans la Propriété, suite à l'établissement d'une ou plusieurs ressources contenant au moins 2 millions d'onces d'or et/ou d'onces d'or équivalent sur la Propriété, en échange du remboursement à MDN de 2.5 fois les dépenses effectuées par MDN sur la Propriété. Ce droit ne touche pas les ressources de niobium.

"Nous sommes heureux de finaliser l'acquisition de Argor", commente Claude Dufresne, Président et Chef de la direction. "La qualité du minerai est telle que nous croyons fermement que Argor a le potentiel de devenir le deuxième producteur de Ferro-Niobium en Amérique du Nord", a précisé M. Dufresne.

Claude Dufresne, ing., agit comme personne qualifiée tel que défini selon la norme canadienne NI 43-101. Il a revu et approuvé les informations techniques et scientifiques de ce communiqué de presse.

L'estimation historique des ressources, l'étude de faisabilité historique et le test métallurgique historique sont basés sur des données obtenues par les opérateurs précédents dans les années 1960. MDN n'a pas encore entrepris les travaux nécessaires pour vérifier et reclasser ces résultats historiques. Les études économiques complétées dans les années 1960 ne signifient pas que le dépôt Argor pourrait être considéré économique aujourd'hui. MDN ne considère pas les résultats historiques comme une ressource minérale existante, ni comme ayant été vérifiés par une personne qualifiée.

À propos de MDN (TSX-V : MDN)

MDN Inc. est une société d'exploration et de développement miniers avec des propriétés situées au Québec et en Tanzanie. Au Québec, MDN Inc. détient une participation dans la compagnie Les Minéraux Crevier Inc. qui possède une ressource de niobium et de tantale qui est conforme à la norme canadienne NI 43-101, ainsi que 100% de la propriété Samaqua.

Pour plus d'information

Claude Dufresne, ing.
Président et Chef de la direction
MDN Inc.

Tel.: 514 866-6500, Ext 221

Courriel:
cdufresne@mdn-mines.com
Site internet: www.mdn-mines.com



Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs. Ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des résultats prévus dans les énoncés prospectifs sont décrits dans la plus récente notice annuelle de la société déposée sur SEDAR. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la société devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés dans la notice annuelle ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. La société est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse.